

# Communiqué

## Réinscription en Doctorat

Les réinscriptions en cycle Doctoral, auront lieu du **1<sup>er</sup> au 30 Septembre de chaque année.**

La procédure de réinscription (2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> année doctorat) & réinscription avec dérogation (4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> année doctorat) est ouverte du 1<sup>er</sup> au 30 Septembre de chaque année (délai de rigueur).

### **COMPOSITION DU DOSSIER DE REINSCRIPTION (FORMAT PAPIER)**

#### ✓ Réinscription en 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> année :

- Le formulaire de réinscription rempli et signé (le justificatif de paiement doit obligatoirement accompagner le formulaire de réinscription).
- Le rapport de l'état d'avancement des travaux de recherche validé par le Directeur de recherche.

#### ✓ Réinscription avec dérogation (4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> année) :

- Le formulaire de réinscription rempli et signé (le justificatif de paiement doit obligatoirement accompagner le formulaire de réinscription).
- Le rapport de l'état d'avancement des travaux de recherche validé par le Directeur de recherche.
- Le formulaire de prorogation rempli, signé et validé par le directeur de recherche.

### **N.B :**

**Les doctorants sont priés de remplir soigneusement les documents de réinscription, les faire signer par le Directeur de recherche, et les déposer dans une enveloppe portant le nom du doctorant au **Bureau d'ordre de l'ISCAE** au plus tard **le 30 septembre de chaque année.****

**Tout dossier incomplet sera rejeté.**

**Passé les délais, aucune réinscription n'est autorisée.**